

Rapport du Président

Séance publique
du jeudi 20 juin 2024
N° CD-2024-2-3-1
N° applicatif 8822

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction santé, prévention, PMI

LE PLAN SANTÉ 2024-2028 - LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE S'ENGAGE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES ALSACIENS

Résumé : La santé et l'accès aux soins sont devenus une préoccupation prioritaire pour les alsaciennes et les alsaciens. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite déployer une politique santé volontariste, ouverte à 360 degrés, à la hauteur de ces enjeux.

Dans un système de santé en crise, et face à un Etat souvent déconnecté des réalités territoriales, les collectivités locales ont démontré leur capacité à innover et à mobiliser les énergies et les acteurs de terrain pour apporter des solutions au plus proche des citoyens.

Confortés dans leurs initiatives par la loi 3DS du 21 février 2022, les Départements peuvent désormais déployer de nouvelles stratégies.

Bien que longtemps préservée, l'Alsace est, elle aussi aujourd'hui, confrontée à des problèmes majeurs tels que la pénurie de professionnels, la désertification des territoires, la hausse de la dépendance liée au vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques, la surmortalité par cancer et maladies cardio-vasculaires, les besoins en santé mentale, les enjeux de souveraineté sanitaire.

La Collectivité européenne d'Alsace propose ainsi un « Plan Santé pour l'Alsace 2024-2028 » ambitieux et volontariste, avec des priorités d'actions, doté de moyens lui permettant d'agir sur l'ensemble de son territoire.

Le présent rapport a pour objet de présenter, en vue de son approbation, le cadre stratégique général de la politique de santé publique de la Collectivité. Les déclinaisons opérationnelles de cette feuille de route seront présentées d'ici 6 mois, et le plan restera évolutif pour s'adapter aux nouveaux défis.

Il vous est également proposé une méthodologie de pilotage tant à l'échelle alsacienne qu'à celle des 7 territoires de la collectivité, qui permettra d'inscrire l'ambition de la CeA en matière de santé dans la durée, au cœur de nos territoires et au plus proche des alsaciennes et des alsaciens.

I. LES NOUVEAUX ENJEUX DE SANTE POUR L'ALSACE :

Impactée par une transition démographique et épidémiologique sans précédent intervenant dans un contexte de crise générale du système de santé, l'Alsace est confrontée à des enjeux tant en termes de prévention que d'accès aux soins.

A. Des enjeux de prévention et de promotion de la santé

1. Un vieillissement massif de la population alsacienne : un enjeu de prévention de la dépendance

Bien que la situation de la santé en Alsace soit plutôt favorable par rapport aux autres territoires de la Région Grand Est, elle sera confrontée d'ici 2030 à un vieillissement massif de sa population, le plus élevé du Grand Est, **soit une augmentation de +29% des 75 ans et plus.**

A l'exception de l'Eurométropole de STRASBOURG (EMS), de l'agglomération de MULHOUSE et des cantons de BRUNSTATT et de SAINT-LOUIS, l'Alsace fera partie d'ici 2030 des territoires où l'indice de vieillissement sera le plus élevé.

Taux de vieillissement le plus élevé = Cantons de WISSEMBOURG, MUTZIG, MOLSHEIM, CERNAY, MASEVAUX et d'ALTKIRCH. 

En l'absence d'une **stratégie de prévention** structurée dans la durée, et **d'un accès fluide aux soins de proximité**, ce vieillissement **risque** de s'accompagner **d'une augmentation exponentielle des pathologies chroniques, impactant fortement l'espérance de vie en bonne santé et l'autonomie des personnes.**

2. L'accroissement des pathologies chroniques : un enjeu de promotion des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge

L'Alsace se distingue par une prévalence accrue de l'hypertension, du tabagisme, de la sédentarité et du diabète (5 % de la population) ainsi que par une mortalité prématurée plus forte par cancer (appareil digestif, poumon, prostate, sein), maladies cardio-vasculaires, accidents vasculaires cérébraux et maladies respiratoires.

La sédentarité, fléau des sociétés modernes n'épargne pas les jeunes et constitue un facteur de risque majeur de surpoids mais également de développement de pathologies chroniques à l'âge adulte.

Ainsi, l'Alsace se distingue par une moins bonne santé maternelle et infantile que la moyenne nationale : plus d'obésité et de tabagisme, de troubles psychiques chez la femme enceinte et une mortalité périnatale plus élevée.

Elle se situe en 2ème position d'un point de vue national sur la prévalence de l'obésité pour les plus de 15 ans et celle concernant l'enfant est la plus élevée de France avec 17,6% des enfants de 5 à 6 ans qui ont un poids supérieur à la normale, dont 5,3% d'obèses.

Ces pathologies  sont plus fréquentes dans les populations précaires notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.
Un enjeu de prise en compte des inégalités sociales de santé précoces dans la politique de prévention.

3. Une santé mentale des jeunes préoccupante : un enjeu de prévention des conduites à risque

Depuis la sortie de la crise sanitaire liée au COVID-19, le constat partagé par l'ensemble acteurs de l'explosion des cas de mal-être, de souffrance psychologique et de troubles du comportement chez les enfants et les adolescents nous oblige à agir pour prévenir ces situations.

B. Des enjeux d'accès aux soins

1. Une inégalité territoriale d'accès aux soins :

Si l'Alsace se situe dans une moyenne plus favorable que les autres départements du Grand Est en termes de densité de médecins généralistes, aucun des 7 territoires alsaciens n'est toutefois épargné par la problématique de désertification médicale.

Une vraie stratégie de soutien à l'accès aux soins de proximité intégrant la dimension de la coopération transfrontalière avec les pays voisins, partagée et portée par les différents acteurs de la santé est indispensable pour relever le défi de la désertification médicale et au-delà, de l'évolution de l'offre de soin.

Les cantons de WISSEMBOURG, d'INGWILLER d'ENSISHEIM, de GUEBWILLER + l'ensemble du territoire SUD ALSACE sont les plus fragiles **car ils cumulent une faible densité médicale et une moyenne d'âge élevée des médecins en activité.**



2. La nécessité d'accompagner un système en mutation :

Face à une crise du système de santé sans précédent : crise de l'attractivité des métiers du soin, crise financière des hôpitaux, soins de ville sinistrés et urgences hospitalières saturées, développement de la e-santé et de l'intelligence artificielle, il y a nécessité d'accompagner ces mutations en soutenant les nouveaux modèles d'exercice plébiscités par les jeunes professionnels⁽¹⁾, les nouvelles organisations⁽²⁾ fluidifiant le lien ville-hôpital et contribuant à désengorger les services des urgences ainsi que le développement d'une offre de soins intégrant les nouvelles technologies et les nouvelles compétences des professionnels paramédicaux⁽³⁾ en appui d'une ressource médicale moindre.

II. LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE SANTE :

Bien que « la politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat », comme en dispose le Code de la santé publique, la crise sanitaire de la Covid-19 en 2020 a profondément bouleversé les schémas traditionnels de l'action publique dans le domaine de la santé.

Cette crise a été le révélateur de l'indispensable rôle à jouer des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique de santé publique en particulier au niveau local de ce qu'il est convenu de désigner maintenant « le dernier kilomètre » !

(1) Maisons de santé pluridisciplinaires

(2) Communautés professionnelles territoriales de santé, Centres de soins non programmés

(3) Téléconsultation avec des infirmiers en pratiques avancées

Les 2 collectivités départementales alsaciennes, avant la création de la CeA, ont en effet pleinement démontré leur potentiel de réactivité, d'agilité, d'innovation et leur capacité à fédérer et mobiliser les acteurs locaux lors de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19.

La loi 3DS du 21 février 2022 qui élargit le champ des compétences des Départements en matière de santé au titre du soutien à l'accès aux soins de proximité reconnaît qu'ils sont des pivots incontournables pour agir efficacement dans le domaine de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en complémentarité des autres acteurs, au regard de leur connaissance fine des besoins de la population et des ressources mobilisables localement.

Héritière d'une tradition impulsée par les 2 anciens départements alsaciens, la CeA est un acteur engagé et incontournable pour la santé des alsaciens et des alsaciennes. Ses compétences sanitaires propres en tant que Département, son expertise reconnue au travers des délégations sanitaires de l'Etat et son implication volontaire dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé se déclinent dans :



Une offre directe et gratuite de prévention et de soins de proximité

Une offre directe en faveur de la santé de la femme enceinte, de l'enfant, du jeune, des seniors, en matière de vaccination et de lutte contre la tuberculose, avec une attention toute particulière pour la santé des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité, mais également un soutien à de nombreuses associations qui œuvrent dans les domaines de l'éducation à la santé, de la prévention des risques adolescents (sexualité, addictions, troubles psychiques et suicide), du dépistage et du soutien aux malades du cancer, du don du sang, ainsi que la contribution à l'accès aux soins d'urgence des hôpitaux par le transport des personnes à travers le financement des services d'incendie et de secours.



Une action sur les conditions et les choix de vie des personnes

Une action visant à favoriser le bien-être et la santé des personnes au titre de ses politiques d'action sociale, d'autonomie et d'accompagnement des situations de handicap, de logement, d'insertion, d'éducation, d'accès à la culture, d'activités sportives etc.



Une action sur les environnements de vie

Une action visant à garantir un milieu de vie respectueux de la santé des alsaciens au travers de sa politique en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures et équipements, de mobilités, de transition énergétique, de développement durable, de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que par l'activité du laboratoire alsacien d'analyse etc.



Une coopération sanitaire transfrontalière

Une contribution active dans le cadre du schéma alsacien de coopération transfrontalière pour améliorer la coordination des acteurs transfrontaliers afin de faciliter l'accès aux soins de l'ensemble des habitants de l'Espace Rhénan.



Un engagement actif dans la gouvernance territoriale en santé (cf. annexe 5 Gouvernance politique santé)

- Au sein des instances de démocraties sanitaires : la Vice-Présidente en charge de la santé et de l'autonomie préside les Conseils territoriaux de santé des 2 départements alsaciens et est membre de la Commission Régionale Santé Autonomie ;
- Par sa contribution active aux différentes phases de concertation sur le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins, et l'avis critique rendu par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace sur ce schéma (délibération n° CD-2023-3-3-1 du 20 octobre 2023) ;
- Par l'instauration d'un dialogue régulier, responsable mais vigilant à l'intérêt des Alsaciennes et des Alsaciens, avec l'ARS et ses Délégations territoriales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, sur le suivi et le pilotage de la politique régionale de santé ;
- Par le portage et le soutien aux initiatives transfrontalières de santé dans les instances et les structures où la collectivité est représentée, notamment dans le cadre du Pilier politique de la Région métropolitaine trinationale dont le porte-parolat est assuré par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

III. UNE AMBITION POUR RELEVER LES DEFIS DE SANTE DE DEMAIN :

La Collectivité européenne d'Alsace a vocation à satisfaire les besoins fondamentaux des Alsaciens et des Alsaciennes : se loger, se nourrir, se former, avoir un emploi et se soigner.

Or dans le domaine de la santé, **les difficultés** que connaissent dès à présent les Alsaciens et les Alsaciennes, notamment **en termes d'accès aux soins**, et qui ne feront que s'aggraver avec le choc de la transition démographique, l'obligent à **repenser son intervention dans une logique volontariste à l'échelle des territoires et au-delà du strict partage des compétences régaliennes avec l'Etat.**

Aussi, la CeA souhaite se saisir de ces difficultés pour tenter d'y apporter des solutions pragmatiques, rapides, simples et soutenables dans la durée, en mobilisant toutes ses compétences et ses savoirs faire au service de la population alsacienne, en collaboration étroite avec les autres acteurs du domaine de la santé et en les portant également dans les différentes instances transfrontalières.

Le Plan Santé Alsace illustre à ce titre l'ambition de la CeA de s'engager pour la santé de tous les Alsaciens et les Alsaciennes pour répondre aux différents défis à venir.



Les défis à relever

- ⇒ Développer la prévention, le dépistage, l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique pour lutter efficacement contre l'accroissement des pathologies chroniques ;
- ⇒ Adapter l'offre de soins et l'offre médico-sociale à l'impact de la transition démographique pour lutter contre la perte d'autonomie des personnes dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie ;
- ⇒ Soutenir l'accès à une offre de soins de proximité adaptée aux besoins de la population, et aux nouvelles aspirations des professionnels de santé, diversifiée et innovante, intégrant les nouvelles organisations systémiques (exercice de groupe, parcours de soins coordonnés, réseau Ville-Hôpital, soins non programmés), l'évolution des compétences paramédicales, la place du médico-social et tenant compte des potentialités de la e-santé et de l'intelligence artificielle;
- ⇒ Accompagner les profondes mutations de l'offre hospitalière en soutenant les filières en difficultés (gériatrie, psychiatrie et urgences) et en contribuant à la recherche de solutions sur l'attractivité des métiers en intégrant la dimension transfrontalière
- ⇒ Soutenir un effort d'investissement dans la recherche appliquée permettant de proposer des solutions innovantes en termes de services, dispositifs et traitements dans les principales pathologies surreprésentées en Alsace, s'appuyant sur les infrastructures alsaciennes mais aussi les potentiels de coopération transfrontalière, notamment dans le cadre du réseau universitaire transfrontalier EUCOR.



Les outils au service de l'ambition



IV. LE PLAN SANTÉ ALSACE – AGIR A 360 DEGRES POUR LA SANTE DES ALSACIENS

Dans ce contexte de crise, la Collectivité européenne d'Alsace doit s'atteler dès à présent à relever, dans le cadre de ses compétences, les défis majeurs identifiés au titre des fragilités sanitaires de son territoire et de sa population, et proposer des solutions sur mesure dans une approche à la fois globale et territoriale, en lien avec les autres acteurs du champ sanitaire et médico-social : « penser global, agir local » selon la formule consacrée, « Globàl denkà, lokàl handla ».



Une stratégie santé pour 4 ans (2024-2028) en 3 enjeux prioritaires :

1

La santé au cœur de toutes nos politiques

2

La santé dans les territoires au plus près des habitants

3

La santé à l'échelle du Rhin Supérieur

Le Plan Santé pour l'Alsace s'inscrit en cohérence dans le cadre stratégique national et local en matière de santé publique, défini par les différents acteurs institutionnels : Stratégie santé nationale 2023-2033 et démarche du Conseil National de la refondation en santé, Stratégies régionales (Projet et schéma régional de santé-Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des populations vulnérables (PRAPS) 2018-2028 et Feuille de route santé Région Grand Est 2021-2027), Stratégie des 8 contrats locaux de santé alsaciens.

C'est un plan qui se veut évolutif, pour s'adapter au mieux aux besoins actuels et futurs de nos territoires. Une première série d'actions est d'ores et déjà identifiée mais sa construction se poursuivra durant les 4 années à venir dans le dialogue avec les territoires et avec nos partenaires afin de pouvoir y intégrer les évolutions systémiques et conjoncturelles qui interviendront ; le suivi des objectifs sera piloté par un comité politique appuyé sur un comité technique réunissant les représentants des principales directions thématiques de la collectivité et une première évaluation est inscrite à mi-parcours (2026).

1

La santé au cœur de toutes nos politiques

En collectivité responsable, la CeA doit s'appuyer sur ses politiques pour améliorer l'état de santé de sa population; elle a de nombreux leviers pour agir efficacement sur les déterminants de la santé qu'ils soient personnels, sociaux, économiques ou environnementaux. En effet, de nombreux facteurs ont une influence sur la santé. En plus de notre génétique individuelle et de nos choix de vie, les milieux où nous naissons, grandissons, vivons, travaillons et vieillissons ont une influence importante sur notre santé.



Les défis à relever

- ⇒ Permettre aux alsaciens d'adopter des comportements et faire des choix de vie favorables à leur santé : informer, conseiller, éduquer et soutenir tous les alsaciens et en particulier les plus vulnérables ;
- ⇒ Agir concrètement pour une santé globale, pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et aux agents infectieux en lien avec les maladies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme dans le cadre de la démarche « Une seule santé »
- ⇒ Permettre aux innovations en santé d'émerger et de bénéficier aux patients et au système de soins alsaciens et faire rayonner l'Alsace comme terre d'excellence et de progrès pour la santé de demain



Notre Stratégie

Cf annexe 1 « Tableau des actions » pour une vue plus complète des propositions actuelles de déclinaisons opérationnelles

Une offre de prévention à tous les âges de la vie



Objectif n°1 : Protéger la santé des adultes de demain

Préserver la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent c'est investir dans le capital santé des adultes de demain.

La grossesse, la petite enfance, l'adolescence sont **des périodes clés** pour apprendre les bases d'une bonne santé et prendre des habitudes de vie saine.

En nous appuyant sur notre socle de compétences en protection maternelle et infantile, en action sociale, éducative et sportive mais également sur un réseau d'opérateurs que nous soutenons financièrement, nous consoliderons et développerons notre offre d'actions de prévention et d'éducation à la santé sur les thèmes du **bien manger, bouger, respecter son corps et celui des autres.**

Développer les actions de prévention de la PMI en santé sexuelle, périnatalité et petite enfance ;
Développer les actions de prévention auprès des collégiens ;
Soutenir financièrement les Maisons des adolescents 67 et 68, les Point d'accueil et d'écoute jeunes dans les collèges alsaciens et les centres de santé sexuelle.



Objectif n°2 : Protéger la santé des adultes notamment des plus vulnérables

Agir concrètement pour « le bien vieillir » auprès des séniors et de leurs aidants en partenariat avec la Conférence des Financeurs, pour prévenir la perte d'autonomie et son aggravation, et aborder au mieux le virage domiciliaire.

Nous nous appuyerons sur notre « politique autonomie » pour développer des actions de prévention parce que la dépendance n'est pas une fatalité.

Lutter contre l'exclusion des personnes en situation de handicap et leur donner les moyens de protéger leur santé en nous appuyant sur nos services et nos partenaires.

Pour nos séniors, à domicile et en établissement : de l'activité physique adaptée, des ateliers sur la prévention des chutes, la nutrition, la stimulation cognitive, la prévention de la dépression

Pour les aidants : des ateliers sur la prévention de la dépression, la nutrition, la relaxation, de l'activité physique et du soutien psychosocial.

Subvention de fonctionnement d'un Nouveau **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** et **Centre Ressources Petite Enfance & Handicap (CRPEH)** de l'APEDI (Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis) à Schiltigheim.



Plus on est pauvre, plus on est malade et moins on se soigne !

Les personnes en situation de précarité et d'isolement sont aussi les plus éloignées des dispositifs de prévention ; Développer les actions « hors les murs » et les dispositifs itinérants qui permettent « d'aller vers » ceux qui en ont le plus besoin.

Financement du **Bus Prévention** pour les **quartiers prioritaires** du territoire de l'**EMS** et de l'**Unité mobile de dépistage et de prévention** pour les quartiers prioritaires de la **Ville de MULHOUSE. (FIS)**



Objectif n°3 : Mettre nos politiques au service de la prévention et de la lutte contre les maladies surreprésentées en Alsace

La plupart de nos politiques peuvent avoir des impacts sur la santé, notamment en prévention des maladies chroniques issues de nos modes de vie : obésité, diabète, cancer, hypertension, maladies cardiovasculaires, mais aussi mal-être et pathologies mentales ; développer une véritable « culture transversale » de la santé dans la collectivité est un objectif à long terme pour permettre un autre regard et ouvrir leurs perspectives de contribution « à des fins de santé » au service de la santé de tous les alsaciens et alsaciennes.

Un comité de pilotage politique de santé

dès 2024 et des référents santé dans les principales directions ;

Une stratégie « sport à des fins de santé » de la CeA en préparation mais déjà le financement d'équipements d'activité physique adaptée en partenariat avec la Ligue contre le cancer et le pôle **Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA)**



Protéger la santé des alsaciens grâce à un environnement sain



Objectif n°1 : Lutter contre l'impact de l'environnement sur la santé

- Lutter à notre niveau contre les polluants de toutes sortes, le bruit, qui envahissent progressivement notre environnement et ont des répercussions sur notre santé à plus ou moins long terme.
- Limiter l'exposition des plus jeunes à ces polluants pour préserver leur développement en bonne santé
- Contrôler la bonne santé animale et la qualité des aliments pour préserver la santé des alsaciens

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE4) en 2024

Pour proposer des actions visant à réduire les situations d'exposition au bruit routier dépassant les seuils réglementaires.



Plan de prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

des jeunes enfants en préparation ; **Contrôle de la qualité de l'air** dans les collèges alsaciens.



Le Laboratoire Alsacien d'Analyse (L2A) :

Chaque année des milliers de prélèvements analysés dans les domaines du diagnostic vétérinaire et de la qualité des aliments.



- De même, lutter contre la prolifération des moustiques dont le moustique tigre, des tiques et de certains végétaux allergènes sur notre domaine, contribue à la santé et au bien-être de la population.

Organisation de la Lutte Anti Nuisance des moustiques en partenariat avec les communes alsaciennes.

Financement des Brigades Vertes dans le 68 et **du Syndicat de lutte contre les moustiques** dans le 67.



Objectifs n°2 : Contribuer à la gestion des crises sanitaires

- Soutenir nos **Services d'Incendie et de Secours**
- **Gérer « le dernier kilomètre »** grâce à nos moyens logistiques et la mobilisation de nos agents.

La CeA finance les Services d'Incendie et de Secours, qui interviennent au quotidien dans les situations d'urgence, assurent les transports sanitaires et le secours aux personnes et sont déployés sur le terrain pour gérer les situations de crise.



Soutenir l'innovation et la recherche pour la santé de demain



Objectif n°1 : Investir dans les infrastructures et les équipements

Rendre le territoire alsacien plus attractif en lui permettant de se doter de services et d'équipements performants et fiables et améliorer l'accès aux soins dans certains territoires.

Subvention d'investissement (FIS) pour **l'équipement de la Maison de l'éducation thérapeutique** des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg



Objectif n°2 : investir dans la recherche appliquée pour lutter contre les pathologies surreprésentées dans la population alsacienne

Permettre de développer à court terme des dispositifs, des traitements ou des protocoles innovants de prise en charge des patients ;
Promouvoir l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies en santé, la médecine prédictive au service de la santé de la population alsacienne.

Subvention d'investissement (FIS) pour :

- **L'acquisition d'équipements pour les plateformes de recherche en imagerie in vivo et robotique médicales (projet R-IRM du Laboratoire I-CUBE)**
- **L'acquisition du séquenceur haut débit du projet DiaBioLiq, de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) de**



Objectif n°3 : Développer et promouvoir un écosystème intégrant les enjeux numériques, attractif pour les acteurs économiques de la santé (industries pharmaceutiques, biotechnologies, nouvelles technologies en santé, intelligence artificielle, ...) et dans une perspective de souveraineté sanitaire

2

La santé dans les territoires au plus près des habitants

Pour lutter contre la désertification médicale, la CeA s'engage activement aux côtés des acteurs locaux ⁽⁴⁾ des partenaires en santé ⁽⁵⁾ pour contribuer au développement de l'offre de soins de proximité dans ses territoires les plus en difficulté et pour promouvoir une organisation territoriale toujours plus performante au service de la santé des alsaciens. Pour ce faire, elle dispose d'atouts majeurs pour faire levier grâce à un vaste domaine de compétences ainsi qu'une ingénierie de services en territoire.



Les défis à relever

- ⇒ Maintenir en Alsace les futures promotions de médecins issues de la Faculté de médecine de STRASBOURG et leur donner envie de s'y installer rapidement,
- ⇒ Soutenir toute offre de soins qui viendra compenser la raréfaction des ressources médicales et notamment en y intégrant les nouvelles technologies
- ⇒ Contribuer au soulagement de la tension hospitalière.



Notre stratégie

Cf annexe 1 « Tableau des actions » pour une vue plus complète des propositions actuelles de déclinaisons opérationnelles

Une action au service des territoires pour développer l'offre de soins



Objectif n° 1 : Lutter contre la pénurie des professionnels de la santé, médicaux, paramédicaux et aides à domicile, notamment faciliter leur installation dans les zones classées en désert médical

- Faire venir les stagiaires internes en médecine générale dans les zones fragiles
- Aider l'installation des futurs professionnels de santé médicaux, paramédicaux et aides à domicile dans nos territoires

Un médecin qui s'installe c'est d'abord un interne qui a apprécié son séjour dans un territoire.
Aider les élus **des territoires fragiles** à construire des solutions d'hébergement pour les stagiaires grâce à nos compétences en habitat et notre patrimoine immobilier (logements vacants des collègues).



Des aides en investissement pour : La construction/rénovation (FAA) et l'équipement (FIS) en complément des autres financeurs (ARS et Région Grand Est) aux communes et intercommunalités pour installer des professionnels médicaux et paramédicaux **dans des maisons de santé** pluri-professionnelles **avec ou sans label ARS.** (MSP, MUS, Pôle de santé, Maison de santé paramédicale...)



(4) Communes et Intercommunalités

(5) ARS, Région GRAND EST, CPAM, membres contrats locaux de santé, Hôpitaux, Faculté de médecine de STRBG, Représentants des professionnels de santé, représentants des internes en médecine générale etc...

Objectif n° 2 : Renforcer l'attractivité de nos territoires

- Bien accueillir en Alsace
- Promouvoir l'Alsace et ses territoires
- Intégrer les évolutions et opportunités futures, en déclinant un nouveau rôle de la CeA dans la thématique « santé et territoires »

Tout au long de l'internat de médecine générale, **faire découvrir les richesses de l'Alsace** avec un accueil personnalisé des conseillers d'Alsace. 



Communiquer auprès de tous les réseaux de professionnels de santé sur la qualité de vie en Alsace, les services/loisirs, la culture, le patrimoine, les équipements pour susciter des installations. 

Objectif n° 3 : Soutenir les modèles d'organisations qui améliorent l'offre de soins

- S'inscrire dans la collaboration et le soutien aux nouveaux modèles d'organisations de soins (MSP, CPTS)
- Soutenir l'innovation technologique et le développement de dispositifs et d'outils permettant d'aller-vers le patient

Une maison paramédicale disposant d'infirmiers en pratique avancée peut faire le suivi des pathologies chroniques. 

Aide possible pour l'équipement en télémédecine (FIS) pour avoir un médecin en distanciel.

Objectif n° 4 : Développer notre offre de soin pour nos publics vulnérables

Agir pour la santé de nos publics auprès de la mère et de l'enfant, cœur des missions de la protection maternelle et infantile, mais encore pour la santé des jeunes vulnérables et des personnes en précarité sociale. Développer notre « politique autonomie » en lien avec la Loi attendue sur le vieillissement, pour accompagner le virage domiciliaire.

Renforcer les consultations médicales et paramédicales de PMI, des Centres de lutte antituberculeuse (CLAT), de l'équipe mobile santé précarité notamment dans les territoires **cumulant indice de défaveur sociale et déficit en offre de soins de proximité**. 

Objectif n° 5 : Construire un dialogue privilégié avec les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) pour trouver des solutions à la crise hospitalière

- Construire un réseau Ville-Hôpital efficient ;
- Soutenir l'effort de transformation des hôpitaux pour la qualité et la sécurité des soins et des parcours de patients ;

Co-construire la coopération entre les HUS (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg), le service d'incendie et de secours 67 et le secteur médicosocial pour remédier à la crise des urgences. 

En tant que cheffe de file de la coopération transfrontalière sur le versant français du Rhin Supérieur, la CeA travaille main dans la main avec les pays voisins pour faire progresser la coopération en matière de santé et répondre ainsi aux besoins de santé des populations de la région frontalière. Qu'elle soit pilote ou soutien, la CeA s'engage activement, tant à l'échelle rhénane que dans les territoires, pour améliorer l'offre de soins et la qualité de vie des citoyens dans le Rhin Supérieur.

Les défis à relever

- ⇒ Mutualiser les ressources, humaines et financières, pour maintenir une offre de soins de proximité adaptée aux besoins de la population
- ⇒ Atténuer les tensions sur les personnels de santé liés à la proximité de l'Allemagne et de la Suisse
- ⇒ Agir ensemble dans l'espace rhénan pour réduire les risques sur la santé liés à l'impact de l'environnement, dans une démarche « une seule santé »
- ⇒ S'inspirer des pratiques de nos voisins pour favoriser des comportements favorables à la santé
- ⇒ Positionner la Collectivité européenne d'Alsace comme acteur de santé incontournable dans le Rhin Supérieur



Notre stratégie

Cf annexe 1 « Tableau des actions » pour une vue plus complète des propositions actuelles de déclinaisons opérationnelles

Développer la coopération en santé au-delà des frontières



Objectif n° 1 : Développer l'offre de soins main dans la main avec les pays voisins

- Soutenir les initiatives de conventionnement pour un meilleur accès aux soins de proximité pour la population d'un bassin de vie
- Accompagner la création de nouveaux modèles d'organisation des soins en coopération avec les pays voisins
- Informer les citoyens sur leurs droits en matière d'accès transfrontalier aux soins
- Renforcer l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social afin de pallier les pénuries.

- ◇ Des parturientes allemandes peuvent **aller accoucher à Wissembourg** grâce à une convention.
- ◇ Réseau interhospitalier et actions de prévention, un projet « **Territoire de santé Pamina** » en préparation.
- ◇ Coopération avec les futurs hôpitaux centraux de **Lörrach et Rastatt**.
- ◇ Des **ateliers d'information** pour les citoyens (TRISAN/INFOBEST).
- ◇ Reconnaissance des diplômes, protection de l'enfance... le projet de **campus européen du travail social**.





Objectif n° 2 : Ensemble, protéger la santé des risques de la vie et de l'impact de l'environnement

- Soutenir l'action transfrontalière des Services d'incendie et de secours alsaciens
- Anticiper de futures crises sanitaires pour une meilleure gestion transfrontalière
- L'environnement à l'échelle du Rhin Supérieur : lutter contre les impacts négatifs sur la santé

Les services d'incendie et de secours alsaciens sont engagés dans la coopération en matière **d'aide médicale urgente** avec l'Allemagne, de **lutte contre les feux de forêt** et de la **recherche de pointe en matière de risques** (sismiques, inondations...).

Des projets de coopération prenant en compte **l'impact de l'eau, l'air, la faune et la flore sur notre santé**, dans un espace naturel rhénan partagé.



Objectif n° 3 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé dans une vision à 360 degrés

- Mettre à profit la présidence du groupe d'experts "Prévention et promotion de la santé" de la Conférence du Rhin Supérieur
- Accompagner des actions de prévention destinées aux publics vulnérables

Addictions, bien vieillir, santé de la mère et de l'enfant, prévention des cancers, santé mentale, sport-santé... **des experts français, allemands et suisses** se rencontrent, échangent et s'inspirent mutuellement.

Des projets en cours et à venir, particulièrement à destination des **publics en perte d'autonomie**.



Objectif n° 4 : S'engager activement dans la gouvernance transfrontalière en santé

- Fédérer les acteurs du Rhin Supérieur pour favoriser l'émergence de nouvelles coopérations en santé
- Renforcer la place de la CeA sur la scène transfrontalière de la coopération en santé

Comment mieux coopérer pour mieux se faire soigner ? Le colloque du 26 novembre 2024, organisé par la CeA et la Mutualité française Grand Est réunira les professionnels de la santé autour de **la question de l'accès transfrontalier aux soins**.



Présente dans toutes les **instances de gouvernance transfrontalière** et membre financeur du **centre de compétences trinational TRISAN**, la CeA participera activement à la gouvernance transfrontalière des politiques de santé dans le Rhin Supérieur.



Le **Schéma alsacien de coopération transfrontalière**, adopté fin 2022, forme un accélérateur pour les projets de coopération en santé.



Toutes ces actions s'inscriront dans la Life Valley, ce concept de marketing territorial qui me tient à cœur.

Cette Life Valley, par essence trinationale, s'appuiera sur trois piliers, la santé et la recherche qui l'accompagne, le climat et l'environnement et enfin la qualité de vie.

Nos actions permettront à la Life Valley de voir le jour et ensuite de se développer pour nous faire connaître partout dans le Rhin supérieur mais aussi en Europe puis plus loin dans le monde entier.

En protégeant la santé de nos concitoyens, nous exerçons pleinement nos missions de protection de la naissance au grand âge. En y ajoutant le respect du climat, nous entrons dans la médecine du 21^e siècle qui ne peut s'appliquer qu'en tenant compte du contexte environnemental. L'Alsace peut devenir le laboratoire de ces études autour de la santé environnementale, les experts nous le disent, on peut prévenir de nombreuses maladies en étant soucieux de la nature. La préserver c'est nous préserver. C'est aussi cela, la Life Valley, qui s'inscrit dans notre engagement pour une politique santé volontariste, ouverte à 360 degrés, à la hauteur de ces enjeux.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le cadre stratégique général de la politique de santé publique de la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2024-2028 qui s'appuie sur le Plan Santé Alsace lequel est décliné en 3 enjeux prioritaires et 5 axes stratégiques comme suit :
 - Enjeu 1 : la santé au cœur de toutes nos politiques
 - Axe stratégique n°1 : Proposer une offre de prévention à tous les âges de la vie
 - Axe stratégique n°2 : Protéger la santé des alsaciens grâce un environnement sain
 - Axe stratégique n°3 : Soutenir l'innovation et la recherche pour la santé de demain
 - Enjeu 2 : La santé dans les territoires au plus près des habitants
 - Axe stratégique n°4 : Accompagner les territoires pour développer l'offre de soins de proximité
 - Enjeu 3 : La santé à l'échelle du Rhin Supérieur
 - Axe stratégique n°5 : Développer la coopération en santé au-delà des frontières
- D'approuver les propositions d'actions opérationnelles inscrites dans l'annexe 1 jointe au présent rapport
- De décider de mettre en place un Comité de pilotage politique pour la gouvernance du Plan Santé Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace présidé par la Vice-Présidente en charge de la santé, dont la composition sera soumise à une délibération ultérieure de la Commission permanente,
- D'approuver les actions de pilotage politique du Plan Santé Alsace précité telles que détaillées en annexe 5 au présent rapport ;
- De prendre acte de la mise en place d'un Comité technique constitué d'agents représentant l'ensemble des Directions concernées de la Collectivité européenne d'Alsace, permettant ainsi d'associer les agents de la Collectivité européenne d'Alsace à l'élaboration des propositions d'actions opérationnelles du Plan Santé Alsace,
- De prendre acte que la Commission permanente interviendra en tant que de besoin pour prendre toute délibération nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du Plan Santé Alsace précité, notamment pour décider du soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Investissement Santé ainsi que pour décider des actions opérationnelles du Plan Santé Alsace sur la période 2025-2028.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

